

Buraso agurgarriak,

Chers parents,

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des coûts obligatoires et facultatifs de la scolarité au collège St Vincent. Nous vous invitons à lire attentivement l'ensemble de ce document.

Contrairement aux années précédentes, **vous n'avez rien à remplir à cette période de l'année**. L'évolution de notre logiciel de gestion vous permettra de tout faire en ligne fin août - début septembre.

Ainsi à la fin de l'été, vous serez invités à renseigner un sondage en ligne pour nous indiquer vos choix concernant la cantine, la caisse de solidarité, l'APEL... ainsi que votre positionnement par rapport au tarif de la contribution des familles. Vous pourrez par la même occasion nous fournir une copie de votre avis d'imposition (pour les tranches 2-3-4-5), la fiche sanitaire et la copie du carnet de vaccination.

Le coûts des prestations que vous choisirez seront cumulés sur votre facture annuelle. Nous vous incitons à choisir le prélèvement automatique qui facilite grandement les tâches de gestion de l'établissement. Dans un cas contraire nous vous invitons à passer au secrétariat début octobre pour régler l'année ou le mois de septembre selon votre choix. La facture annuelle vous sera envoyée par mail début octobre et sera directement accessible depuis votre compte Pronote.

Conscient du poids que représentent ces coûts dans le budget de nombreuses familles, l'OGEC reste très attentif à faciliter l'accès à la caisse de solidarité.

Uda eder bat opa dizuet.

Je vous souhaite un bel été.



Philippe Bancon  
Directeur du collège

## Contribution des familles

La contribution des familles est définie en fonction du revenu du foyer :

Tarif 1	730 € / an	Quotient familial supérieur à 18 000€
Tarif 2	615 € / an	Quotient familial entre 12 001€ et 18 000€
Tarif 3	470 € / an	Quotient familial entre 9 651 € et 12 000€
Tarif 4	425 € / an	Quotient familial entre 7 201 € et 9 650 €
Tarif 5	320 € / an	Quotient familial inférieur à 7 200€

### Explications

Quotient familial = Revenu imposable / nombre de parts.

Ces renseignements figurent en page 2 de l'avis d'imposition.

Le quotient familial tient compte du nombre d'enfants, néanmoins, une réduction de 75% est effectuée sur la contribution scolaire du 3<sup>ème</sup> enfant et la gratuité pour le 4<sup>ème</sup>.

Pour bénéficier des tarifs 2, 3, 4 ou 5 les familles doivent transmettre au secrétariat via le questionnaire numérique de début d'année :

- une copie de leur dernier avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 dès qu'ils l'auront reçu (en juillet) à transmettre au secrétariat avant le 15 septembre dernier délai.
- une attestation de revenus spécifique à demander au secrétariat pour les familles qui déclarent leurs impôts en Espagne.

Sans ces documents les demandes ne pourront aboutir.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, ainsi que les dépenses liées à la proposition chrétienne de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national. Elle comprend également : l'assurance scolaire - la mise à disposition d'outils numériques - un agenda - les photocopies pédagogiques pour l'année - les consommables d'arts plastiques et d'EPS - l'adhésion à l'association sportive.

## Assurance

Tous les enfants inscrits à St Vincent sont automatiquement pris en charge par notre assurance sans surcoût à votre charge. Votre enfant est donc couvert 24/24h pour l'individuelle accident. Il vous reste uniquement à l'assurer pour la responsabilité civile. Pour tous renseignements, contacter Maider - [secretariat@stvincent.eus](mailto:secretariat@stvincent.eus)

## Frais obligatoires annexes

	6ème	5ème	4ème	3ème
Fichier de français	7,2 €	6,6 €	6,50 €	6,60 €
Fichier de maths		6,50 €		
Fichier d'histoire et géographie		6,20 €	6,20 €	6,80 €
Impala, outil pour l'orientation				7 €
<b>Total</b>	<b>7,20 €</b>	<b>19,30 €</b>	<b>12,70 €</b>	<b>20,40 €</b>

## En plus il faut compter

- **Une blouse blanche** pour les enseignements de SVT et de sciences physiques et chimie au labo.
- **Les sorties et séjours scolaires** : à payer au cours de l'année en fonction des projets
  - Sorties : Le montant de ces "extra-pédagogiques" peuvent s'évaluer globalement à environ une quinzaine d'euros par an.
  - Séjours scolaires : des aides financières ou des modalités de paiement adaptées peuvent être accordées après une rencontre avec le chef d'établissement.
- **Les activités d'éveil** proposées le mardi à 15h30 : à payer en octobre en fonction du choix des familles. Le montant de ces activités sera d'environ 10€ la séance.
- **Les livres de poche** : à payer au cours de l'année en fonction des projets

## La demi-pension

A l'année	<b>870 € / an</b>	87 € / mois sur 10 mois pour <b>4 jours par semaine</b> - 6,57 € le repas
A l'année	<b>652,5 € / an</b>	65,25 € / mois sur 10 mois pour <b>3 jours fixes par semaine</b> - 6,57 € le repas
A l'année	<b>435 € / an</b>	43,5 € / mois sur 10 mois pour <b>2 jours fixes par semaine</b> - 6,57 € le repas
A l'année	<b>217,5 € / an</b>	21,75 € / mois sur 10 mois pour <b>1 jour fixe par semaine</b> - 6,57 € le repas
Occasionnel		<b>6,95 €</b> le repas - Prévenir 48h à l'avance

### Fonctionnement

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de plus de 4 jours consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension pourront être remboursées sur demande des parents. En cas de déménagement ou d'exclusion définitive les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

En cas de non-paiement d'une échéance dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Pour déjeuner de manière occasionnelle**, il est obligatoire de s'inscrire 48h à l'avance à cette adresse - [vie.scolaire2@stvincent.eus](mailto:vie.scolaire2@stvincent.eus)

## L'étude du soir

Du lundi au vendredi : de 16h45 à 17h45 (fermeture de l'établissement à 18h)

- Pour le premier enfant : **1,7 €** par soir (facturé chaque mois)
- Pour le deuxième enfant : **0,85 €** par soir (facturé chaque mois)
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : **gratuit**

## Fournitures scolaires

- **Un lot de papeterie 22,60 €** uniquement pour les 6<sup>ème</sup> et les nouveaux élèves (voir détail feuille jointe)

Face au gaspillage important en fin d'année de fournitures scolaires encore en bon état mais jetées par les élèves, nous avons limité le service proposé aux familles au seul lot de fournitures 6<sup>ème</sup> pour l'entrée en collège. Pour les élèves des autres niveaux les familles sont invitées à faire uniquement le réassort des fournitures manquantes à partir de la liste fournie en fin d'année pour l'année suivante.

- **Un lot de fournitures trousse : 17,2 €** (voir détail feuille jointe)

- **Ecouteurs filaires iPad : 8 €** (voir détail feuille jointe)

Toute commande effectuée en fin d'année sera facturée aux familles même en cas de rétractation.

## Contribution de soutien - caisse de solidarité

L'équipe du groupe scolaire St Vincent a le désir d'être toujours plus attentive aux besoins des enfants et aux parents. C'est pourquoi l'OGEC, en tant qu'organisme de gestion d'un établissement catholique propose aux parents qui le peuvent et qui le souhaitent, de verser **une contribution de soutien afin de faire jouer la solidarité**. Le supplément de contribution versé par les familles volontaires abondera une caisse de solidarité pour aider les familles dans le besoin. Cette caisse de solidarité permet d'aider chaque année une trentaine de familles.

Si vous souhaitez participer, vous êtes invités à nous communiquer votre participation dans le questionnaire en ligne.

## L'APEL - Association des parents d'élèves

**27 € par an et par famille**

**5€ pour ceux qui cotisent déjà dans un autre établissement**

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'APEL participe financièrement aux projets et sorties organisés pour les élèves par l'établissement. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles.

## Euskal Haziak - Association de soutien aux filières bilingues français basque

**20 € par an et par famille**

La Fédération EUSKAL HAZIAK regroupe les parents, enseignants et directeurs des écoles catholiques bilingues. Vous avez fait le choix d'un enseignement bilingue et nous vous remercions du soutien que vous portez à l'euskara. Tous les ans, l'association offre des sorties et des spectacles aux élèves de la filière bilingue.

Cette année, plus de 3 600 élèves bilingues sont répartis dans 32 écoles, 14 collèges et 6 lycées. Pour en savoir plus sur les activités de l'association, n'hésitez pas à consulter le site internet <https://euskalhaziak.eus/>, un espace famille vous y est notamment dédié.

## Le transport scolaire

- ➔ **Côté français**, le réseau Txik Txak, organisé par la communauté d'agglomération Pays Basque (renseignements à la Vie Scolaire). Pour s'inscrire : <https://www.txiktxak.fr/>
- ➔ **Au départ de l'Espagne** un ramassage privé et payant assure le transport des élèves (entreprise AUIF à Irún, environ 70€ par mois aller-retour).

## Les photos scolaires

Fin septembre, un photographe professionnel vient dans l'établissement et photographie les enfants et les fratries qui le désirent. Les clichés sont ensuite vendus aux familles qui le souhaitent.

## Mode de règlement - Prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués autour du **6 de chaque mois, d'octobre à juillet (10 échéances)**.

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 1<sup>er</sup> de chaque mois pour être prise en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions. En cas de deux rejets consécutifs, nous nous permettrons d'interrompre les prélèvements et de demander un paiement direct au secrétariat. En l'absence de prélèvement, le règlement doit parvenir à l'établissement avant le 15 du mois.

## Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

## Réductions au regard de la situation économique des parents

Plusieurs aides existent pour les familles dont la situation économique est fragile.

### L'aide du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Le Conseil départemental apporte une aide spécifique aux élèves demi-pensionnaires bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette aide peut aller jusqu'à 76 € par an. Les demi-pensionnaires boursiers bénéficient automatiquement de cette aide. Une Attestation de Rentrée Scolaire vous sera demandée. Les parents reçoivent ce document au mois d'août, ou peuvent le demander directement à la Caisse d'Allocations Familiales.

### Les bourses de l'éducation nationale

C'est une aide de l'état français qui est versée aux familles résidant en France qui en font la demande. Son montant est lié aux revenus annuels des parents. Mme Haran Larrain, au service de la Vie Scolaire du collège, est à votre disposition pour vous aider à déterminer si vos revenus vous permettent de prétendre aux bourses pour votre enfant. Elle peut vous aider à remplir les dossiers de demande. Ils sont à rendre avant la fin septembre. Les bourses vont de 134 € à 495 € par an

### La caisse de solidarité du groupe scolaire

Une caisse de solidarité est mise en place au sein de l'établissement. Elle est alimentée par les fonds de l'OGEC (Organisme de Gestion du Groupe Scolaire) et par les suppléments de contribution versés par les familles volontaires.

Les dossiers de demande d'aide doivent comporter :

- Une demande écrite et motivée qui précisera le montant de l'aide demandée.
- La photocopie du dernier avis d'imposition des parents.
- La fiche de renseignements qui est à retirer auprès du secrétariat.

Le dossier complet devra être déposé au secrétariat, sous pli cacheté à partir de la rentrée. Les dossiers seront étudiés de manière anonyme par l'OGEC suivant une procédure garantissant l'impartialité de traitement. Une réponse sera fournie.

L'OGEC garantit l'entière confidentialité concernant les renseignements qui lui seront fournis.

## Médiation de la consommation

Pour tout litige entre les parents et l'établissement, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable, avec l'aide de l'Association des Parents d'Elèves (APEL).

A défaut d'accord amiable, conformément au code de la consommation, les parents ont la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

Toutefois, ne relèvent pas du champ du médiateur de la consommation, les litiges ayant trait :

- Aux décisions d'orientation, de redoublement et de saut de classe qui peuvent être contestées auprès de la commission d'appel et de recours mise en place par la direction diocésaine conformément aux dispositions du Code de l'éducation.
- Aux décisions prises par un service relevant d'une académie (direction des services départementaux de l'éducation nationale, rectorat, Crous, etc.) et les litiges avec un agent public de l'Etat. Pour les aider à résoudre ces litiges, les parents peuvent saisir le médiateur académique de l'Éducation nationale.
- Aux décisions prises par l'administration centrale du ministère ou le service interacadémique des examens et concours (SIEC). Pour les aider à résoudre ces litiges, les parents peuvent saisir le médiateur de l'Éducation nationale.